



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE AU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020/2021

Délibération n°CA-20220712-10 du mardi 12 juillet 2022

- VU** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** l'arrêté rectoral du 1^{er} juillet 2022 relatif à la composition du Conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Monsieur Thierry BEGUE, directeur général du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

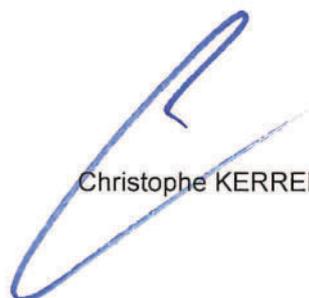
La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 12 juillet 2022 est annexée à la présente délibération.

Article unique

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le rapport d'activité 2020/2021 du Crous de Paris.

Fait à Paris, le mardi 12 juillet 2022

Recteur de la région académique d'Île-de-France
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France
Président du conseil d'administration du Crous de Paris



Christophe KERRERO

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20220712-10

Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 12 juillet 2022 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	17
Nombre de procurations	6
Total des voix	23

Deux administrateurs ayant quitté la séance du conseil d'administration (l'un à compter de la délibération n°CA-20220712-3, et le second à compter de la délibération n°CA-20220712-9) et remis leur pouvoir à d'autres administrateurs, il est procédé à la modification suivante :

Nombre d'administrateurs présents	15
Nombre de procurations	8
Total des voix	23

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions -

Nombre de voix contre -

Nombre de voix pour 23